

UNSA Actuelités

SNCF

« Accident TER Champagne-Ardenne & droit de retrait » Derniers éléments de concertation L'UNSA vous informe !

Paris la Fédération, le 21 octobre 2019

L'UNSA-Ferroviaire a échangé avec la Direction du Groupe Public Ferroviaire SNCF, durant tout le Week-end, suite à l'accident du TER en « EAS » (Equipement Agent Seul) qui s'est déroulé le 16 octobre 2019 en Champagne-Ardenne. Ce lundi 21 octobre, les échanges perdurent.

Un premier relevé de conclusion de la concertation menée vendredi soir a été envoyé par la SNCF à l'ensemble des 4 Organisations Syndicales Représentatives. Seuls 4 points portés par l'UNSA-Ferroviaire ont été retenus :

- *Renforcement des dispositifs de protection des systèmes d'alerte et « passage au crible » des mesures applicables par le conducteur en cas d'accident ;*
- *Procédure de départ des trains avec report de 3 à 6 mois de la mise en œuvre des nouvelles procédures de départ acté, sous la condition que ce report ne comporte aucun risque en termes de sécurité ;*
- *Emploi en lien avec les problématiques de sûreté ;*
- *Travail sur la compréhension et l'accompagnement des évolutions métiers importantes des agents de conduite ;*

Nous apprenons ce jour que les Inspecteurs du Travail de Strasbourg et de Champagne-Ardenne viennent d'envoyer des courriers préconisant à l'Entreprise de cesser les circulations EAS car la notion de « travailleur isolé » n'est pas abordée dans les documents uniques.

SUIVEZ-NOUS...



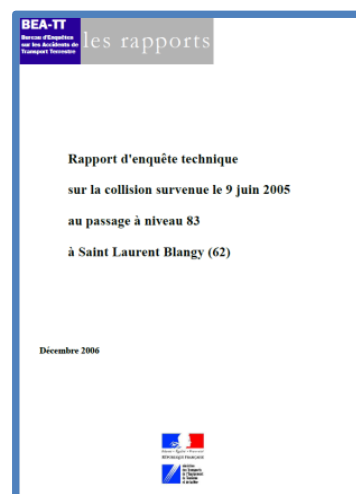
UNSA-Ferroviaire
56, rue du Faubourg Montmartre • 75009 PARIS
Tél : 01 53 21 81 80 • Fax : 01 45 26 46 65
E-mail : federation@unsa-ferroviaire.org



Pour l'**UNSA-Ferroviaire**, le maintien d'un Agent du Service Commercial Trains (ASCT) formé et habilité aux Tâches Essentielles de Sécurité (TES) dans chaque circulation ferroviaire Voyageurs concourt de façon significative au maintien de la sécurité et de la sûreté des Trains.

Dès 2006, un rapport du BEA-TT (Bureau d'Enquêtes sur les Accidents de Transport Terrestre) décrivait déjà de façon précise toute la valeur ajoutée du binôme (Agent De Conduite/ASCT) lors d'un compte-rendu d'enquête, suite au heurt d'un train de voyageurs (TER) avec un camion transportant des bouteilles de gaz (PN 83 de Saint Laurent Blangy, le 9 juin 2005).

Il est clairement fait mention du rôle du conducteur et du contrôleur ayant contribué **CONJOINTEMENT** à limiter les conséquences de la collision, évitant un **SURACCIDENT** en procédant à l'**ALERTE DES VOYAGEURS**, à un **DEBLOCAGE** des portes et à une **ÉVACUATION DES VOYAGEURS** de leur train.



« La Sécurité et la Sûreté des biens et personnes transportées » sont nos fondamentaux historiques, qui font d'ailleurs la fierté des salariés.

Soyons-en collectivement conscients et agissons en conséquence, de façon pragmatique et non exclusivement de manière économique...

Au-delà de ces éléments et de la campagne de communication pour le moins caricaturale, menée conjointement par certains membres du Gouvernement et de la Direction SNCF, il est urgent pour l'**UNSA-Ferroviaire** d'apaiser un climat social devenu délétère et mortifère pour notre Entreprise, dans un contexte de future ouverture à la concurrence, de transformation en Sociétés Anonymes (SA) et de fin des recrutements au Statut.

L'UNSA-Ferroviaire en responsabilité, fidèle à ses valeurs de dialogue, est prête à relever ce défi pour l'intérêt des salariés, de nos usagers, de nos clients et de la SNCF...

